

____ THONON agglomération

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

Année 2020



Thonon Agglomération

2, place de l'Hôtel de Ville – BP 80114 - 74207 Thonon-les-Bains Cedex

www.thononagglo.fr - accueil@thononagglo.fr

Préambule.

Conformément à l'article L2224-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente, respectivement, au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets (RPQS), destiné notamment à l'information des usagers.

L'article 3 du Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets précise le contenu obligatoire qui doit figurer dans le RPQS, notamment les indicateurs techniques de collecte et de traitement ainsi que les indicateurs financiers.

Concernant les chiffres liés à la population, les données sont issues du site de l'INSEE et concernent les populations légales millésimées 2017 qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Elles sont calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, modifié par le décret n° 2019-1302 du 5 décembre 2019.

Sommaire

I - Compétence et organisation du service.....	4
II - Indicateurs techniques	5
1/ Indicateurs de collecte	5
1-1/Territoire desservi.....	5
1-2/ Déchets pris en charge par le service.	5
1-2-1/ Les déchets ménagers	5
1-2-2/ Les déchets assimilés aux ordures ménagères.....	6
1-3/ Les déchets non pris en charge par le service public.	6
1-4/ Organisation des collectes.....	7
1-4-1/ Pré-collecte.....	8
1-4-2/ Collectes en régie et en prestations extérieures.....	9
Les ordures ménagères recyclables :.....	11
1-4-3/ La collecte en déchetterie.	14
2/ Indicateurs relatifs au traitement.....	20
2-1 Tri et filières de reprises.....	20
2-2 Traitement des ordures ménagères résiduelles.	20
2-2-1 L'usine d'incinération de Thonon-les-Bains.....	20
2-2-2 L'usine d'incinération de Marignier.....	21
2-2-3 L'usine d'incinération de Passy.....	21
3 / Prévention et communication	21
3-1 Prévention et sensibilisation.....	21
3-2 Prévention et déchets organiques	23
3-3 Prévention et réemploi – réutilisation.....	24
III - / Indicateurs financiers.....	25
1/ Modalités d'exploitation du service public.....	25
2/ Montants annuels globaux des recettes et dépenses.	26
IV/ Projets menés en 2020	28
Poursuite de l'harmonisation des contrats de prestation de service.	28
Poursuite du déploiement de l'apport volontaire des ordures ménagères.....	28
Poursuite de la construction d'une nouvelle déchetterie à Bons-en-Chablais	28
Réorganisation des tournées de collecte à Thonon-les-Bains	28
Une forte mobilisation autour du projet de ressourcerie.....	28
V/ Synthèse.....	29

I - Compétence et organisation du service

L'arrêté du 14 novembre 2016 portant fusion de la communauté de communes du Bas-Chablais et de la communauté de commune des Collines du Léman avec extension à la ville de Thonon-les-Bains a créé la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération » au 1^{er} janvier 2017.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté d'agglomération Thonon Agglomération est compétente en matière de collecte et traitement des ordures ménagères (OM) pour les vingt-cinq communes qui la composent :

Allinges, Anthy-sur-Léman, Armoy, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Cervens, Chens-sur-Léman, Douvaine, Draillant, Excenevex, Fessy, Loisin, Lully, Le Lyaud, Margencel, Massongy, Messery, Nernier, Orcier, Perrignier, Sciez-sur-Léman, Thonon-les-Bains, Veigy-Foncenex et Yvoire.

En 2020, le service comptait trente-sept équivalents temps plein, dont dix-huit affectés à la régie de collecte et 9 agents affectés aux quatre déchetteries.

Le service ordures ménagères de la communauté d'agglomération gère :

- La collecte, le transfert et le traitement des ordures ménagères : ordures ménagères résiduelles et ordures ménagères recyclables,
- Les déchets assimilés aux ordures ménagères,
- La gestion des quatre déchetteries intercommunales,
- Ainsi que la sensibilisation et la prévention à l'égard des habitants en matière de réduction des déchets.

S'agissant du traitement des déchets, la communauté d'agglomération :

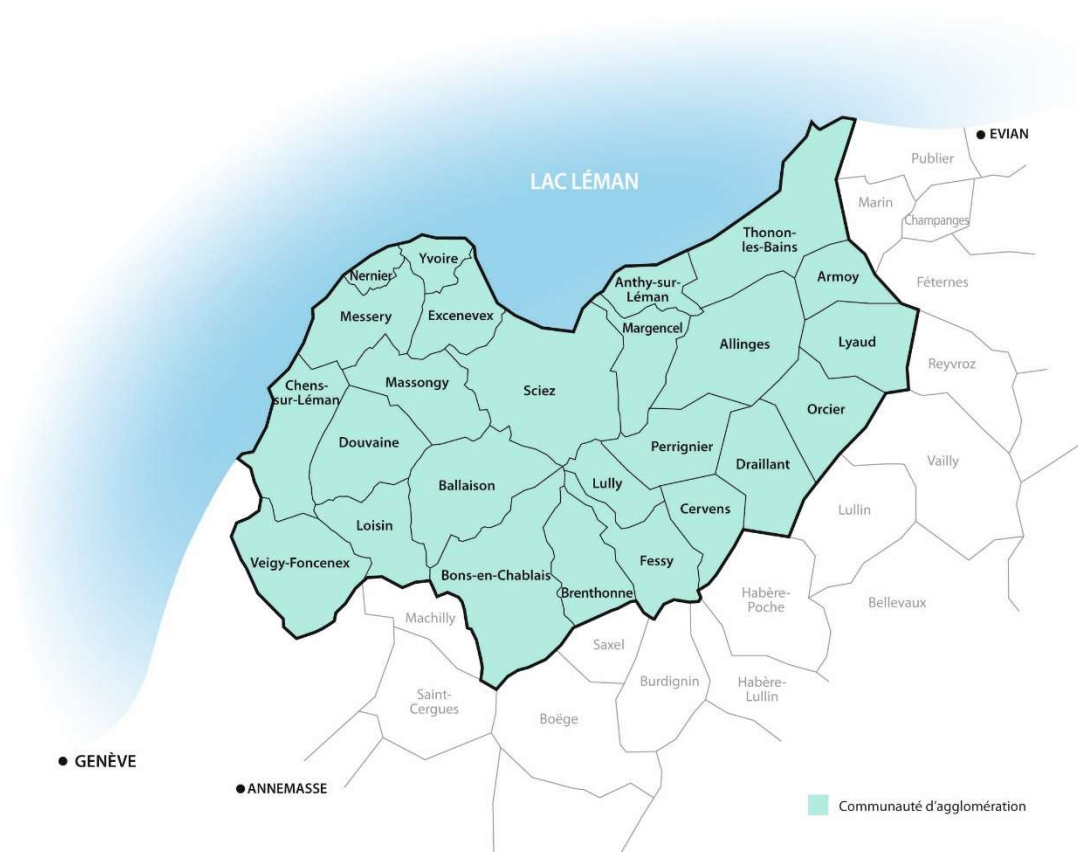
- Est **membre du Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères du Chablais (STOC)** pour le périmètre des communes de Anthy-sur-Léman, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Chens-sur-Léman, Douvaine, Draillant, Excenevex, Fessy, Loisin, Lully, Margencel, Massongy, Messery, Nernier, Perrignier, Sciez-sur-Léman, Thonon-les-Bains, Veigy-Foncenex et Yvoire.
- Est **cliente du STOC** pour le périmètre des communes de CERVENS et ORCIER qui sont des communes historiquement clientes.
- Est également cliente :
 - du **SIVOM de la Région de Cluses** pour le traitement des déchets de la commune d'ALLINGES, sur son incinérateur situé à MARIGNIER.
 - du **SITOM des Vallées du Mont-Blanc**, pour le traitement des déchets des communes d'ARMOY et LE LYAUD, sur son incinérateur situé à PASSY.

II - Indicateurs techniques

1/ Indicateurs de collecte

1-1/Territoire desservi

Le service dessert les vingt-cinq communes du territoire de Thonon Agglomération, représentant 90994 habitants



1-2/ Déchets pris en charge par le service.

Les déchets pris en charge sont les déchets ménagers et les déchets assimilés aux ordures ménagères.

1-2-1/ Les déchets ménagers

Les déchets ménagers, ou déchets des ménages, sont tous les déchets, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage. Ils incluent :

Les ordures ménagères :

Elles comprennent plusieurs fractions :

- **La fraction fermentescible (ou dite bio-déchets)**
- **La fraction recyclable**
- **La fraction résiduelle**

Les ordures ménagères résiduelles sont les déchets restant après les collectes sélectives des fractions recyclables et fermentescibles. Cette fraction de déchets est parfois appelée "poubelle grise". Elles sont généralement orientées vers un centre de valorisation énergétique.

Les déchets ménagers pris en charge dans les déchetteries :

- **Les déchets verts**
- **Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)**
- **Les lampes**
- **Les piles et accumulateurs portables**
- **Les DASRI (déchets d'activités de soins à risque infectieux)**
- **Les bouteilles de gaz**
- **Les huiles**
- **Les encombrants**
- **Les gravats**
- **La ferraille**
- **Le mobilier**
- **Le bois**
- **Le plâtre**
- **Les textiles**
- **Les déchets diffus spécifiques, DDS, ou déchets dangereux des ménages**
- **Les radiographies, les médicaments**
- **Les cartouches d'imprimantes,**
- **Les capsules de café.**

1-2-2/ Les déchets assimilés aux ordures ménagères

Les déchets assimilés sont des déchets non ménagers mais qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières, dans les mêmes conditions que les déchets des ménages.

Sont ainsi assimilés aux ordures ménagères les déchets des artisans, commerçants, administrations, établissements publics, associations... déposés dans les bacs dans les mêmes conditions que les déchets des ménages.

1-3/ Les déchets non pris en charge par le service public.

Les déchets non pris en charge par la collectivité – ni en porte-à-porte, ni en apport volontaire, ni en déchetterie sont les suivants :

- **Véhicules hors d'usage (VHU) :**

Les véhicules hors d'usage doivent être remis à des centres « VHU » agréés par la préfecture.

- **Déchets contenant de l'amiante**

Les déchets amiantés ne sont pas pris en charge par le service public. Le centre agréé le plus proche est situé à Villy-le-Pelloux chez Excoffier (04-50-08-30-20). Il est interdit de déposer des plaques d'amiante ou tout objet constitué d'amiante dans les conteneurs de collecte ou dans les bennes des déchèteries.

- **Les engins pyrotechniques**

Les engins pyrotechniques ou explosifs ne sont pas collectés par le service public. La société SERMAP ALPHACHIM intervient dans ce domaine (04-42-81-64-64).

- **Déchets d'activités de soin à risque infectieux (DASRI) (pour l'antenne de Thonon uniquement).**

Les DASRI sont les *déchets d'activité de soin à risque infectieux* produits par les patients en auto-traitement (piquants, coupants, tranchants). Ils doivent faire l'objet d'une attention particulière en raison des risques qu'ils représentent pour la santé et des accidents qu'ils peuvent occasionner au cours de leur élimination (collecte, usine de traitement, centre de tri...).

Il est donc strictement interdit de jeter ces déchets avec les ordures résiduelles ou dans les déchets recyclables (par exemple, ne jamais les mettre dans des bouteilles ou des flacons).

Les DASRI sont pris en charge dans une des quatre déchetteries de l'agglomération. Cependant, à Thonon, ils ne sont pas acceptés. Ils peuvent être déposés dans l'un des points de collecte dont la localisation est précisée sur le site www.dastri.fr. DASTRI est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour gérer la collecte et le traitement de ces déchets. Afin de les stocker, des boîtes jaunes à couvercle vert sont remises gratuitement au patient dans l'ensemble du réseau officinal.

- **Déchets de produits explosifs :**

L'utilisateur doit être fait appel à une entreprise spécialisée dans la reprise de ces déchets

- **Déchets radioactifs :**

L'utilisateur doit faire appel à une entreprise spécialisée dans la reprise de ces déchets.

1-4/ Organisation des collectes.

Le descriptif des collectes des ordures ménagères est présenté ci-dessous :

Matériaux collectés	Usagers desservis	Matériel de pré-collecte	Mode de collecte	Fréquence de collecte
Ordures ménagères résiduelles	78 512 hab.	Bacs de 140 à 770 L Sacs	Porte à porte (benne de collecte)	C1 à C2
Ordures ménagères résiduelles	12 482 hab.	Conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés de 4000 à 5000 L	Apport volontaire (camion grue)	C1 à C2
Emballages	54 611 hab. (Hors Thonon)	Conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés 4000 ou 5000 L	Apport volontaire (camion grue)	C1
Papiers	54 611 hab. (Hors Thonon)	Conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés 4000 ou 5000 L	Apport volontaire (camion grue)	C 0.5 à C2
Emballages et papiers en mélange	36 383 hab. (Thonon-les-Bains)	Bacs de 140 à 770 L	Porte à porte (benne de collecte)	C1

Verre	90 994 hab.	Conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés 4000 ou 5000 L	Apport volontaire (camion grue)	C 0.5 à C2
Cartons ménagers	22 588 hab. (Anthy, Chens, Douvaine, Excenevex, Sciez et Veigy-Foncenex).	Conteneur aériens 5000 L	Apport volontaire (camion grue)	C1 à C2
Cartons commerciaux	Activités économiques de la ville de Thonon.	Bac spécial 770 L	Porte à porte (benne de collecte)	C1

La fréquence de collecte est exprimée par Cn ou « n » désigne le nombre de collecte par semaine.

Les emballages recyclables sont les bouteilles, bidons et flacons en plastique (eau, jus de fruit, lait, shampoing, lessive, lave-vaisselle, huile...), cartons et cartonnettes (lessive, gâteaux, surgelés, cartons de protection marron...), briques alimentaires (lait, jus de fruit...), boîtes métalliques (conserves...), emballages aluminium (barquettes, canettes, aérosols, bouteilles de sirop...).

Le verre recyclable correspond aux bouteilles, pots, bocaux et flacons en verre.

1-4-1/ Pré-collecte

Le matériel de pré-collecte utilisé sur le territoire afin de collecter des **ordures ménagères** est hétérogène :

Communes	Matériel de pré-collecte pour les Ordures ménagères résiduelles	Matériel de pré-collecte pour les Ordures ménagères recyclables
Draillant, Perrignier, Veigy-Foncenex	Bacs de regroupement de 770 L	Espaces-tri : conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés
Thonon-les-Bains	Bacs gris	Bacs jaunes et sacs jaunes (hors verre) Conteneurs aériens ou enterrés pour le verre
Chens-sur-Léman	Conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés (1/3 de la commune) Bacs gris (2/3 commune)	Espaces-tri : conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés
Douvaine et Sciez-sur-Léman	Conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés	Espaces-tri : conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés
Autres communes	Bacs gris	Espaces-tri : conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés

Pour les communes de Draillant, Perrignier (155 bacs environ sur le territoire), les bacs sont fournis par l'agglomération. A Veigy-Foncenex, les bacs sont gérés par la commune.

Pour la ville de Thonon-les-Bains, la gestion des bacs est réalisée en régie. Les bacs gris pour les ordures ménagères résiduelles et jaunes pour les ordures ménagères recyclables sont ainsi fournis aux usagers et la collectivité en assure également l'entretien et la réparation. Le parc de bacs utilisé à la ville s'élevait à environ 12 500 bacs en 2020. Lorsque la mise à disposition de bacs est impossible, des sacs de 30 ou 50 litres sont mis à disposition des usagers.

Le parc de conteneurs aériens, semi-enterrés et enterrés se répartit ainsi :

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages	Papiers journaux	Cartons ménagers	Textiles
Nombre de conteneurs en apport volontaire	221	279	236	144	39	58

Soit 977 conteneurs en tout.

1-4-2/ Collectes en régie et en prestations extérieures

Les ordures ménagères résiduelles :

La collecte des ordures ménagères résiduelles pour la ville de Thonon-les-Bains est effectuée en régie, une étude d'optimisation menée en 2019 a permis la refonte des circuits selon l'organisation suivante :

Flux / Fréquence	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
OMC1	S1				S5
	S2				S6
	S3				S7
	S4				S8
OMC2		S1			S1 + S3
		S2			S2 + S4
		S3			
		S4			
Recyclables			S1		S5
			S2		S6
			S3		
			S4		

S1 = tournée n° 1 effectuée par une benne à ordures ménagères.

OMC1 = secteurs où les ordures ménagères sont collectées 1/ semaine

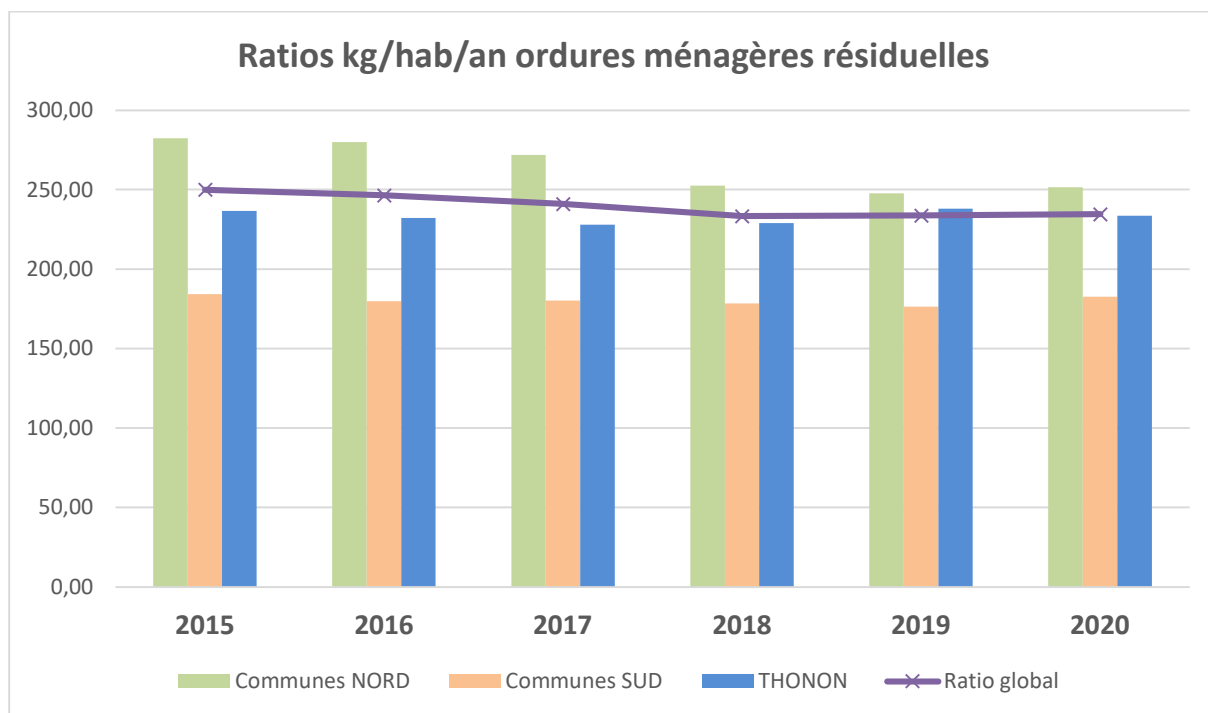
OMC2 = secteurs où les ordures ménagères sont collectées 2/ semaine

Depuis début février 2017, la ville de Sciez-sur-Léman est collectée en apport volontaire, à l'exception de la rue des charmes qui reste en attente d'un point de collecte. Depuis le 16 mars 2020, c'est la commune de Douvaine qui est également concernée par la collecte des ordures ménagères en apport volontaire. Une partie des ordures ménagères résiduelles de la commune de Chens-sur-Léman est également collectée en apport volontaire. Dans ces cas, la collecte en camion grue est faite en prestation de service via un marché public. Le prestataire est la société Ortec Environnement située à Thonon-les-Bains.

Hormis la ville de Thonon-les-Bains, les collectes d'ordures ménagères résiduelles en porte à porte sont réalisées en prestation de service. Deux secteurs sont concernés :

- Les communes du secteur sud : Allinges, Armoy, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Cervens, Draillant, Fessy, le Lyaud, Loisin, Lully, Perrignier et Orcier, Veigy-Foncenex qui sont collectées par l'entreprise CSP,
- Les communes du secteur nord, proches du lac Léman : Anthy, Excenevex, Margencel, Massongy, Messery, Nernier, Yvoire, qui sont collectées par l'entreprise Ortec Environnement,
-

<u>Antennes</u>	Tonnes 2019	Tonnes 2020	% Tonnes 2019-20	Ratio kg/hab/an 2020
BALLAISON	10 143.59	10 499.29	3.51 %	251.50
PERRIGNIER	2 237.77	2 349.46	5 %	182.64
THONON-LES-BAINS	8 557.44	8 499.31	- 0.68%	233.61
TOTAL AGGLOMERATION	20 938.80	21 248.06	1.48 %	233.51



Les ordures ménagères recyclables :

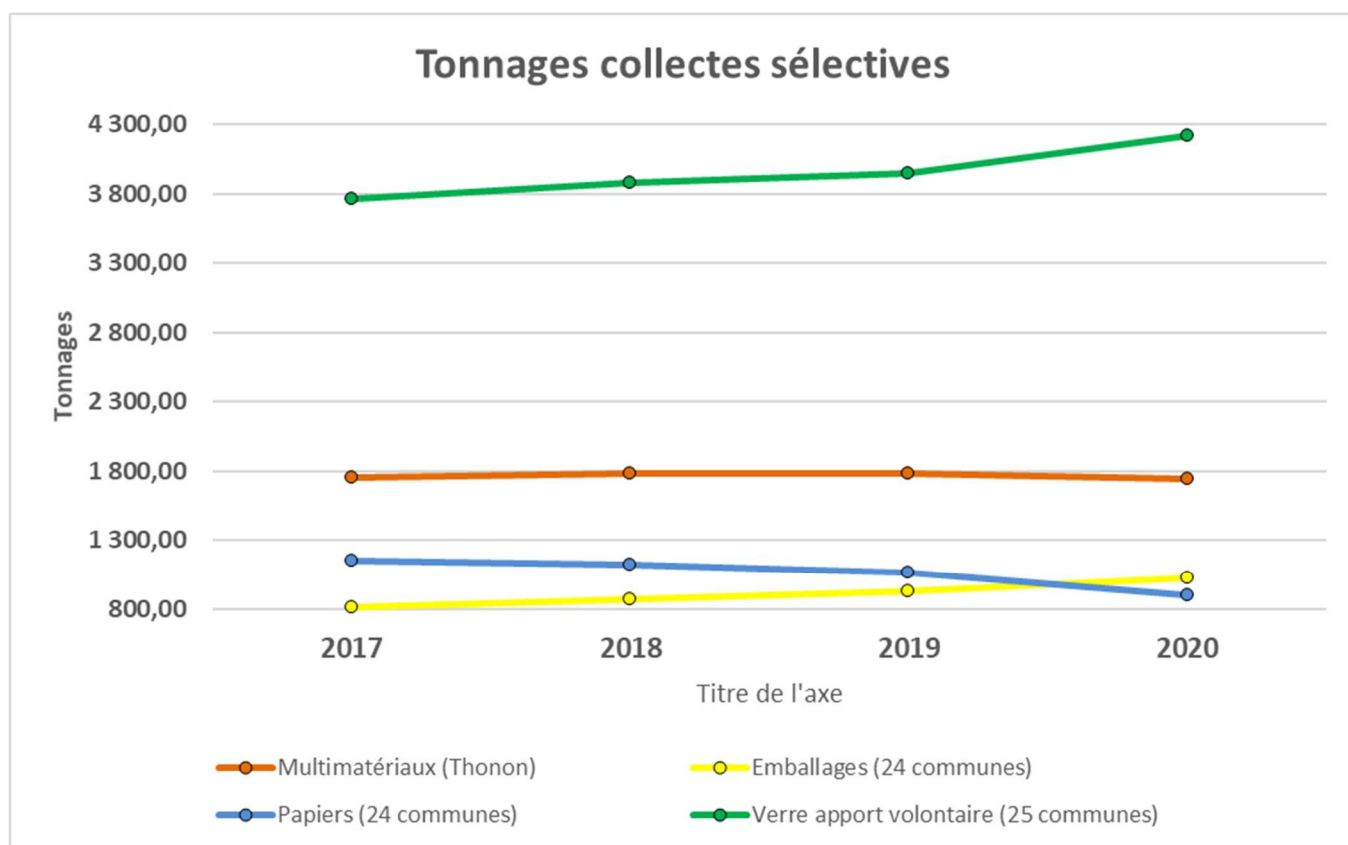
La collecte des ordures ménagères recyclables est également effectuée en régie pour la ville de Thonon-les-Bains, une étude d'optimisation menée en 2019 a permis la refonte des circuits selon l'organisation suivante :

Flux / Fréquence	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Recyclables			S1		S5
			S2		S6
			S3		
			S4		

Pour les communes hors Thonon-les-Bains, la collecte est réalisée en apport volontaire, selon trois flux :

- Le verre dans le conteneur vert,
- Les revues magazines dans le conteneur bleu,
- Les emballages en mélange dans le conteneur jaune.

Tonnages d'ordures ménagères recyclables et refus de tri.				
Matériaux	Tonnes 2020	Refus de tri		Ratios kg/hab/an 2020
		Tonnes	%	
MULTIMATERIAUX - EMBALLAGES ET PAPIERS COLLECTES EN PORTE à PORTE (THONON-LES-BAINS)	1747.47	508.29	29.09	86.72
EMBALLAGES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE (24 communes hors Thonon-les-Bains)	1025.01	361.29	35.25	
PAPIER COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE (24 communes hors Thonon-les-Bains)	895.46			
VERRE COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE (25 communes)	4 223.24			
TOTAL AGGLOMERATION	7 891.18			



Les textiles.

La collecte des textiles est assurée en prestation de service par l'association Re-Née, située à Thonon-les-Bains. En 2020, les résultats de collecte étaient les suivants :

	Tonnages de textiles				
	Tonnes 2018	Tonnes 2019	Tonnes 2020	% Tonnes 2019-20	Ratio kg/hab/an 2020
Thonon Agglomération	364.30	373.45	317.201	- 15 %	3.5



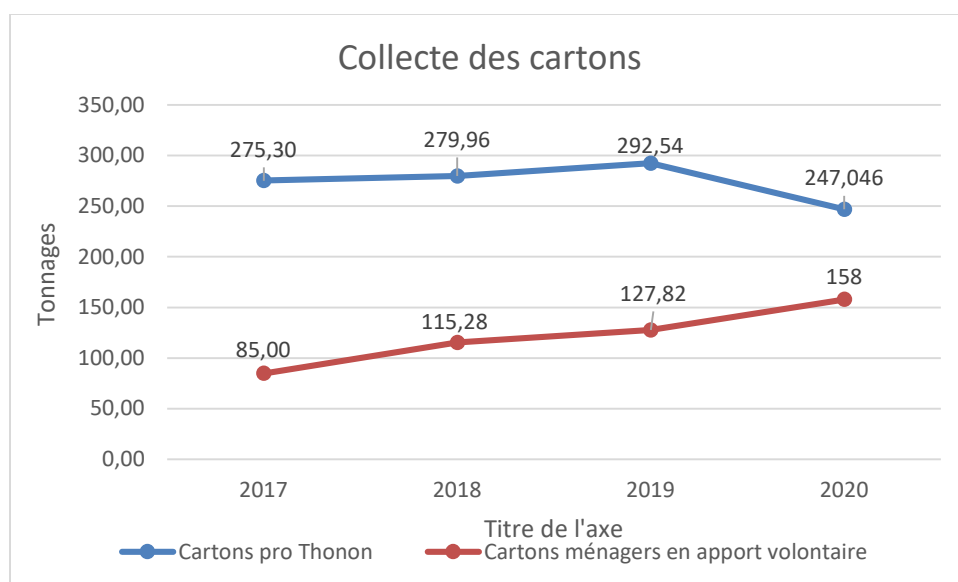
Les cartons ménagers et commerciaux.

Depuis 2016, 22 conteneurs sont à la disposition des usagers pour la collecte des gros cartons dans les communes d'Anthy-sur-Léman, Chens-sur-Léman, Douvaine, Excenevex, Sciez et Veigy-Foncenex. Ce dispositif de proximité, complémentaire à la collecte en déchetterie, remporte l'adhésion des usagers : 158 tonnes de cartons ont été collectées en 2020.

Pour les commerçants de la ville de Thonon-les-Bains, la collecte des cartons issus des activités économiques est effectuée en porte-à-porte, une fois par semaine. Celle-ci est effectuée le mardi par une entreprise privée : de 9h30 à 13h30 sur les quartiers périphériques, de 19h00 à 22h00 sur le centre-ville.

Au-delà d'un plafond hebdomadaire de production (plafond de 1 100 litres par semaine, porté à 1500 litres par semaine au 1er octobre 2015), les professionnels doivent assurer l'élimination de leurs cartons. La collectivité ne les prend pas en charge.

En 2020, **247.05 tonnes de cartons commerciaux ont été collectées à Thonon-les-Bains.**



1-4-3/ La collecte en déchetterie.

Cinq déchetteries intercommunales sont à disposition des habitants de Thonon Agglomération.

Quatre déchetteries sont gérées directement par Thonon Agglomération : la déchetterie d'Allinges, la déchetterie de Bons-en-Chablais, la déchetterie de Douvaine et la déchetterie de Sciez-sur-Léman. La déchetterie située à Thonon-les-Bains est gérée directement par le SERTE, Syndicat d'Épuration de la Région de Thonon Est. Elle fait l'objet d'un rapport annuel par le syndicat.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

	Horaires d'été Du 1 ^{er} Avril au 30 sept	Horaires d'hiver Du 1 ^{er} oct au 31 mars
Déchetterie de Douvaine (Artangy) av du Lac Tél : 04.50.94.24.52	Du Lundi au Samedi, 8h-11h45/13h30 17h30 sauf Mardi, 8h-11h45/13h30-18h FERMEE LE JEUDI	Du Lundi au Samedi, 8h30-11h45/13h30-17h00 FERMEE LE JEUDI
Déchetterie de Bons en Chablais Z.I les Bracots Tél : 04.50.39.46.86	Du Lundi au Samedi, 8h-11h45/13h30 17h30 sauf Mardi, 8h-11h45/13h30-18h FERMEE LE MERCREDI	Du Lundi au Samedi, 8h30-11h45/13h30-17h00 FERMEE LE MERCREDI

Déchetterie de Sciez Ch. De l'Effly vers le Leclerc Tél : 04.50.70.77.82	Du Lundi au Samedi, 8h-11h45/13h30 17h30 FERMEE LE MARDI	Du Lundi au Samedi, 8h30-11h45/13h30 17h00 FERMEE LE MARDI
Déchetterie d'Allinges Lieu-dit Mâcheron (Allinges) Tél : 04.50.73.98.59	Du Lundi au Samedi, 8h-11h45/13h30 17h30 sauf Mardi, 8h-11h45/13h30-18h FERMEE LE JEUDI	Du Lundi au Samedi, 8h30-11h45/13h30-17h00 FERMEE LE JEUDI

Les déchetteries sont fermées le dimanche et les jours fériés.

Le gardiennage est assuré en régie par des agents du service public. Leur rôle est de :

- Contrôler les accès sur les sites,
- Aider les usagers au déchargement et les informer sur les filières de recyclage,
- Assurer la gestion du site : commander les bennes, entretenir les équipements, assurer l'ouverture et la fermeture du site.

La présence d'au moins un gardien par site et par jour est assurée. Les journées où l'affluence est plus importante, deux agents sont présents sur site. En période estivale, des emplois saisonniers viennent renforcer l'équipe de gardiennage des déchetteries.

Fréquentation

La fréquentation des sites oscille entre 4 500 et 10 000 passages par mois, en fonction du site et de la saisonnalité. Les sites les plus fréquentés sont les déchetteries d'Allinges et de Douvaine, avec une fréquentation annuelle comprise entre 80 000 et 95 000 véhicules par site.

Lors des journées de grande affluence, la fréquentation approche les 700 véhicules par jour. Selon les recommandations de la CNAMTS, dans ce cas, la présence de trois gardiens serait nécessaire.

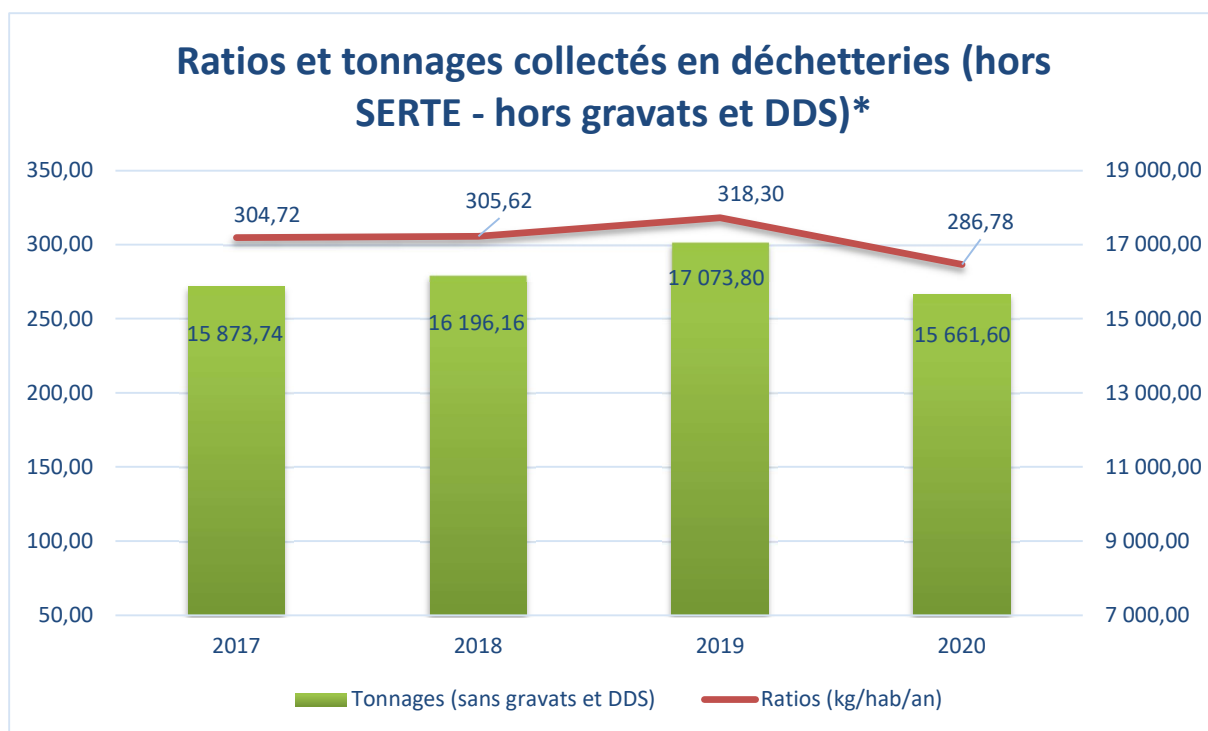
Les différents flux de déchets collectés

Les quantités collectées à la déchetterie, par nature de déchets, en 2020 sont les suivantes :

Déchets	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Ratio kg/hab/an 2020
Bois	3307.38	3056	
Batteries	9.66	11.16	
Cartons	830.64	733.30	
DEA		226.06	
Déchets verts	6935.16	5933	
Encombrants	4191.01	3911.07	
Ferrailles	931.58	926.44	

Gravats (tonnes)	1300	3800.36	
Gravats (m3)	4120		
Plâtre	282.94	275.98	
Pneus	74.46	117.56	
Déchets chimiques (filière ECODDS)	31.72	44.34	
Déchets chimiques professionnels	58.30	70.71	
Déchets électroniques	452.80	418.50	
Déchets de soins (DASRI)	0.26	0.24	
Huiles minérales	36.19	33.93	
Huiles végétales		8.76	
Piles	5.91	5.97	
Capsules			
Lampes	0.91	2.14	
Néons	1.95		
Extincteurs		1.5	
Cartouches			
TOTAUX sans gravats et déchets chimiques	17 061.84	15 661.60	286 kg/hab/an *

* Hors SERTE, hors population Thonon.



** Déchets Diffus Spécifiques*

Globalement, hors gravats, les tonnages apportés dans les quatre déchetteries de l'agglomération ont baissé de 8.35 %.

Les déchets verts (65 kg/hab/an), les encombrants (43 kg/hab/an) et le bois (34 kg/hab/an) représentent les tonnages les plus importants des apports des usagers.

Les différentes filières de traitement

Chaque déchet collecté possède sa propre filière de traitement en fonction de sa typologie et de ses caractéristiques. Ces diverses filières de traitement et de valorisation des déchets des déchetteries sont reprises et détaillées ci-dessous.

Flux de déchet	Collecteur	Lieu de valorisation, traitement et/ou recyclage
Bois	DURR	Fabrication de panneaux de bois en Italie.
Cartons	TRIGENIUM	Recyclage matière : Papeterie Emin Leydier
Déchets verts	COMPOSTIERE de Savoie	Compostage : Compostière de Savoie (Perrignier)
Encombrants	DURR	Valorisation énergétique par combustible solide de récupération ou enfouissement
Ferraille	DEYA	DEYA SAS Récupération (Thonon) pour recyclage.
Gravats	TRIGENIUM	Pasteur RECYCLAGE, remblais.
Huiles végétales	TRIALP	Regroupement à Chambéry, puis filières biocarburants

Huiles minérales	CHIMIREC	Valorisation en centres d'élimination agréés pour être régénérées (transformées en huiles de base) ou valorisées (fort pouvoir calorifique, elles sont utilisées comme combustibles dans les cimenteries)
DDS	TRIALP	Nombreuses filières de traitement selon le type de déchets : traitement physico-chimique, incinération spécialisée, co-incinération, démantèlement, récupération, recyclage ou autre. Geocycle/Holcim, Rochefort sur Nenon (39), SERPOL (69), TREDI (38), Arc-en-ciel (38), Excoffier Groisy (74)
Piles et accumulateurs	COREPILE	Traitement et recyclage : COREPILE Paris (75)
Plâtres	CSP	Tri et recyclage : Placo-plâtre à Chambéry.
Pneus	GRANULATEX	Récupération et recyclage : Granulatex/ALIAPUR, Perrignier (74)
Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)	EXCOFFIER pour ECO-SYSTEMES	Tri et recyclage selon le type de matériaux : Excoffier Groisy (74)
Déchets d'ameublement	EXCOFFIER pour ECO-MOBILIER	Tri et recyclage selon le type de matériaux : Excoffier Groisy (74)

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE ou D3E)

Depuis le 14 février 2007, la collecte des DEEE est gratuite pour les usagers grâce à une convention signée avec l'éco organisme Ecosystèmes.

Le tableau ci-dessous détaille les tonnages de DEEE collectées en 2020 en déchetterie :

Tonnages de déchets électroniques (DEEE)				
	2019 (tonnes)	2020 (tonnes)	Evolution 2019/2020	Ratios kg/hab/an 2020
Gros appareils ménagers hors froid	188.6	160.3	-15.1%	
Gros appareils ménagers froid	84.1	75.8	-9.9%	
Ecrans	37.6	36.0	-4.1%	
Petits appareils ménagers	139.6	143.9	+3.1%	
Lampes	2.9	2.5	-11.9%	
TOTAUX	452.8	418.5	-7.6%	8.4

Le ratio par habitant et par an de DEEE est d'environ 8.4 kg pour l'année 2020, ce qui est supérieur aux performances nationales en milieu semi-urbain (7.15 kg/hab./an en 2020, données Ecosystèmes, 2019).

Ces chiffres sont à nuancer car la déchetterie de Bons n'accepte pas encore les DEEE, elle sera en capacité de les collecter début 2021. La nouvelle déchetterie de Douvaine a été mise en service en novembre 2017 et les capacités d'accueil sont très supérieures à celles connues avant cette date.

Les DDS sont les déchets diffus spécifiques (peintures, aérosols, acides, bases, produits de jardinage ...). Ils sont collectés séparément en déchetterie dans des locaux ou armoires dédiés.

Les DDS ménagers sont pris en charge par l'éco-organisme Eco-DDS. Les DDS considérées comme professionnels au-delà d'un certain seuil de contenance, sont gérées par la collectivité via la filière « hors Eco-DDS ». Les déchets traités par la filière via l'éco-organisme sont pris en charge gratuitement.

L'accueil des professionnels à la déchetterie

Pour déposer en déchetterie des déchets issus de leur activité, les professionnels doivent se munir d'une vignette spécifique « professionnel » qu'ils collent sur leur véhicule. Cette vignette est exclusivement réservée aux professionnels (artisan, auto-entrepreneur, société, etc.) et ne peut être obtenue qu'auprès des services techniques de l'agglomération.

Tout dépôt de déchet par un professionnel non muni de sa vignette est alors interdit, et ce même pour des déchets non soumis à facturation comme le carton ou la ferraille. L'obtention de la vignette se fait après signature d'une convention d'accès valant acceptation du règlement et la fourniture de pièces justificatives qui servent à la facturation.

Une fois sa vignette apposée sur son véhicule, et à chacun de ses passages en déchetterie, le professionnel doit se présenter systématiquement au gardien dès son arrivée et avant tout dépôt pour estimer ensemble le type et le volume de déchets à déposer et co-signer un bon de dépôt.

Les modalités de tarification et de facturation des déchets professionnels déposés à la déchetterie sont les suivantes :

* les tarifs sont révisables par délibération du conseil communautaire.

* La facturation est ensuite établie trimestriellement par l'agglomération à partir des bons de dépôts signés, selon les quantités évaluées et les justificatifs fournis à l'obtention de la vignette.

En 2020, les tarifs des dépôts étaient les suivants :

Matériaux	Tarifs	Unités
Bois	11.50 €	Le m ³
Cartons	3.00 €	Le m ³
Déchets verts	16.00 €	Le m ³
Encombrants	18.00 €	Le m ³
Ferrailles	0.00 €	Le m ³
Gravats	55.00 €	Le m ³
Huiles minérales	0.15 €	Le litre
Huiles végétales	0.10 €	Le litre
Produits toxiques	0.86 €	Le litre

Remarque : Hormis les cartons, les batteries et la ferraille qui sont revalorisés, les principaux dépôts des professionnels concernent des déchets pour lesquels l'agglomération ne perçoit pas de recettes ni de soutiens (encombrants, gravats, bois, végétaux et déchets ménagers spéciaux). Ce sont des déchets qui génèrent un coût de traitement.

2/ Indicateurs relatifs au traitement

2-1 Tri et filières de reprises.

Les emballages (hormis le verre), les papiers, les cartons commerciaux et ménagers collectés par l'agglomération sont acheminés jusqu'au centre de tri d'ORTEC Environnement situé ZI de Vongy à Thonon-les-Bains.

Ils y sont triés par catégorie de matériaux ; ceux-ci sont conditionnés en balles et sont ensuite dirigés vers les filières de reprise pour être recyclés.

Le verre ne passe pas par la chaîne de tri, il est chargé dans des semi-remorques jusqu'à l'usine de recyclage de la société O-I Manufacturing à Villeurbanne.

La liste des repreneurs est présentée ci-après pour chaque catégorie de matériaux triés :

Matériaux	Repreneur	Localisation
Verre	O-I Manufacturing	VILLEURBANNE (69 100)
PCC Papiers Cartons Complexés	REVIPAC	PARIS (75 009)
Acier	ARCELOR MITTAL	SAINT DENIS (93 200)
Aluminium	REGEAL AFFIMET	PARIS (75 008)
Papiers cartons non complexés	EPR	SAINT DENIS (93 200)
Plastiques	VALORPLAST	PUTEAUX (92 800)

2-2 Traitement des ordures ménagères résiduelles.

Les ordures ménagères résiduelles sont traitées dans trois usines distinctes :

- La majeure partie à l'usine d'incinération de Thonon-les-Bains, qui est située sur la ZI de Vongy, 74 200 Thonon-les-Bains.
- Les déchets issus des communes d'Armoy et du Lyaud sont traités au SITOM des Vallées du Mont-Blanc, situé 1159, rue de la centrale, 74 190 Passy,
- Les déchets issus de la commune d'Allinges sont traités à l'usine d'incinération du SIVOM de la Région de Cluses, situé à Marignier, au 164 impasse des Gravières, 74970 MARIGNIER

2-2-1 L'usine d'incinération de Thonon-les-Bains.

Mise en service en mai 1988 par le STOC, Syndicat de Traitement des Ordures du Chablais, cette usine a coûté 8, 758 M€. Elle est exploitée par la société IDEX ENVIRONNEMENT depuis le 1er janvier 2016. L'unité est constituée d'un four d'incinération de capacité théorique de 5 t/h à pouvoir calorifique moyen de 1.800 kcal/kg. Le four est équipé d'une chaudière de récupération thermique permettant la production de 14,1 tonnes/heure de vapeur. Cette énergie produite permet l'approvisionnement de différents clients industriels par l'intermédiaire d'un réseau de vapeur se situant dans la zone industrielle de Vongy.

Le procédé de traitement des fumées associé au four est de type NEUTREC, voie sèche, avec injection de bicarbonate, à double filtration, électrofiltre, filtres à manches équipés de manches catalytiques. Il a été complété en 2008 par l'ajout d'un traitement des oxydes d'azote, par injection en chaudière d'eau ammoniacale.

En 2020, l'usine a réceptionné 42 490 tonnes de déchets et en a traité 37 334 tonnes. 5 134 tonnes ont été déléguées vers d'autres centres de traitement. Le tonnage traité est en hausse par rapport à l'année 2019 (36 592 tonnes en 2019).

Les transferts se font dans les usines suivantes : Passy, Marignier, Bellegarde et Bourgoin Jallieu.

La performance énergétique en 2020 s'élève à 83.7%

2-2-2 L'usine d'incinération de Marignier.

L'usine d'incinération de Marignier a été construite en 1982, 45 000 t de déchets par an sont traités. La production d'électricité est équivalente à la consommation de 2500 foyers par an.

L'exploitant est la société Véolia Propreté Rhin Rhône, via la société ARVALIA.

En 2019, l'usine a traité 45 503 tonnes de déchets ménagers et assimilés dont 793.6 pour le compte de Thonon Agglomération. **Les chiffres de 2020 sont à ce jour inconnus.** Ces tonnages sont issus de la commune d'Allinges.

La performance énergétique de l'installation est de 28 %.

2-2-3 L'usine d'incinération de Passy.

L'usine d'incinération a été construite en 1995, elle a été dimensionnée pour recevoir 60 000 t / an. L'usine produit de l'électricité et la production est équivalente à la consommation de 12 000 foyers par an.

L'exploitant est SET Mont-Blanc, de la filiale SUEZ.

En 2020, l'usine a traité 507.96 tonnes d'ordures ménagères pour le compte de Thonon agglomération.

La performance énergétique, en 2020, est de 75.7 %.

3 / Prévention et communication

Le décret du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets impose aux collectivités de mentionner dans le RPQS les mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à l'environnement des opérations de gestion des déchets.

3-1 Prévention et sensibilisation.

Présences au marché de Thonon

En 2020, le service prévention et gestion des déchets n'a pas pu être présent sur un stand sur le marché de Thonon-les-Bains le 1er jeudi de chaque mois, en raison du COVID.

La présence du service est également marquée à Thonon à travers des actions de sensibilisations en porte à porte variées. Ainsi, pour l'année 2020, le bilan des actions est le suivant :

Actions	Quantités distribuées en 2020
Guides du tri	3021
Lettres d'information (consignes / rappels)	3731
Stop pub	2983
Info COVID (où jeter son masque)	629
Nouveaux arrivants	469

Organisation de visites des centres de traitement

Le service propose également des visites des centres de traitement à destination du grand public.

Fréquence : une fois par mois, 1 visite seulement réalisée en 2020, du fait du COVID.

Fréquentation : 6 personnes

La sensibilisation des scolaires

En 2018, la communauté d'agglomération a lancé un marché pour la sensibilisation des scolaires au tri sélectif et à la prévention. Cette prestation a débuté en septembre 2018.

2019-2020 :

113 demi-journées réalisées en présentiel ou en visioconférence pour 48 classes de 16 établissements scolaires (sur 48 de TA)

2020-2021 :

59 demi-journées réalisées

121 demi-journées programmées entre avril et juin 2021

60 classes inscrites de 16 établissements scolaires (sur 48 établissements à l'échelle de Thonon Agglomération)

La SERD, Semaine Européenne de Réduction des Déchets, du 21 au 29 novembre 2020.

Publications de vidéos Ademe sur Facebook. Pas d'organisation particulière du fait du COVID.

Le soutien des Chasses aux déchets

Thonon Agglomération continue d'apporter son soutien aux initiatives lancées par les communes et associations locales autour des journées de nettoyage. En 2020, elle a renouvelé sa participation en aidant plusieurs communes par le prêt de matériel.



Printemps 2020 : annulées

Automne 2020 : 2 journées organisées : matériel prêté pour Brenthonne et Sciez et communication réalisée pour Sciez (40 affiches et 400 flyers)

3-2 Prévention et déchets organiques

Le service de broyage à domicile des déchets verts proposé aux foyers des 25 communes.

Le service a été déployé en 2017 à l'échelle de l'agglomération. Les campagnes printanières et automnales ont été assurées, selon les secteurs, par les deux associations locales d'insertion, Chablais Insertion et le LIEN (Léman Insertion Environnement).

Printemps 2020 : 23/04 au 23/07/2020 : 293 interventions

Automne 2020 : 14/09 au 17/12/2020 : 301 interventions

Compostage : l'équipement des foyers progresse encore.

Thonon Agglomération fournit dorénavant un composteur au même tarif préférentiel à tous les foyers de l'agglomération en faisant la demande. **En 2020, environ 350 composteurs** ont été fournis.

Afin de toucher le grand public, la collectivité organise des ateliers compostage qui permettent aux participants d'avoir des conseils et des informations pour bien composter et aussi réserver un composteur.

Printemps 2020 : 0 (annulés pour cause de COVID)

Automne 2020 : 5 ateliers réalisés à Douvaine et Perrignier + un à Thonon
TOTAL : 55 adultes touchés (15 inscrits max du fait du COVID + annulations)
Intervenante : Jeanny Busquet

Le compostage en établissement :

En 2019, 7 plateformes ont été installées :

- Cuisine centrale du Morillon à Thonon
- Ecole de la Grangette à Thonon
- Cuisine centrale des Crêts à Sciez
- Ecole primaire de Massongy
- MFR de Margencel
- Ecole Montessori à Thonon
- Maison de retraite du Léman, Oméris, Thonon

En 2020 :

1 plateforme installée à l'Ecole de Veigy

Le service réalise également le suivi des 5 plateformes existantes dans les écoles de Thonon : Vongy, les Arts, Jules Ferry, Morillon, Letroz.

Les projets en cours, qui seront achevés en 2021 sont :

- école de Chens
- école du Chatelard à Thonon
- école du Maisse à Douvaine
- école de Messery
- école de Draillant
- école de Ballaison

Le compostage en pied d'immeuble :

En 2019, une nouvelle plateforme installée à la Résidence du Parc à Thonon.

En 2020, **5 nouvelles plateformes installées à Thonon** : Copro Hameau du centre, Résidence L'Avelye, Les Alizés, Les jardins de Ripaille, Les Mandolines.

Le service a réalisé le suivi des autres plateformes (Résidence les Cèdres à Thonon) et il y a actuellement plusieurs autres demandes sur Thonon.

3-3 Prévention et réemploi – réutilisation.

Collecte des textiles

La collecte des textiles est assurée en prestation de service par l'association Re-Née, située à Thonon-les-Bains. En 2020, 317.2 tonnes ont été collectées, soit une augmentation de 15 %.

La densification du parc de conteneurs de collecte, telle qu'elle a été opérée ces dernières années sur certaines communes, permet d'observer une forte hausse des volumes collectés.

2/ Montants annuels globaux des recettes et dépenses.

	Chapitres	Montants €TTC
Dépenses de fonctionnement 2020	011 charges à caractère général	5 227 732 €
	012 charges de personnel	1 641 484.73 €
	042 opérations d'ordre (amortissements)	615 964.67 €
	65 autres charges de gestion courante (incinération et participations SERTE)	3 789 172 €
	66 charges financières	6 163 €
	67 charges exceptionnelles	4 875 €
Total		11 285 391.40 €

Les montants annuels des principales prestations rémunérées à des entreprises en 2020 (chapitre 011) :

Opérations	Dépenses € TTC
Exploitation des déchetteries	1 895 275 €
Collecte des ordures ménagères résiduelles	1 127 942 €
Collectes sélectives et tri	1 439 550 €
Animations scolaires	31 075 €
Communication en porte à porte	38 616 €
Fourniture de composteurs et bio seaux	16 978 €
Broyage des végétaux	80 625 €
Réalisation et impression de supports de communication	32 632 €
TOTAL DES REMUNERATIONS *	4 662 693 €

* Ces chiffres sont à prendre avec précaution. Pour certaines prestations, la totalité des prestations n'a pas été rémunérée l'année d'exercice (11/12ème de facturé par exemple) donc ne représente pas la totalité des dépenses.

Montant annuel des principales prestations rémunérées à des syndicats en 2020 :

Libellé	Dépenses € TTC
Incineration des ordures ménagères résiduelles (STOC, UIOM PASSY, UIOM CLUSES)	2 713 696 €
SERTE – participations pour le traitement des déchets	1 075 476 €
TOTAL DES REMUNERATIONS	3 315 881.57 €

	Chapitres	Montants €TTC
Recettes de fonctionnement	013 remboursements sur rémunérations	31 511 €
	73 impôts et taxes	10 056 386 €
	74 dotations et participations (participation décharge, eco-organismes)	1 419 849 €
	75 autres produits de gestion courante (composteurs, dépôts déchetteries, revente matériaux)	336 207 €
Total		11 843 953 €

Le service est principalement financé par la TEOM, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, perçue sur la taxe foncière.

	Chapitres	Montants €TTC
Dépenses d'investissement	021 immobilisation corporelles (fourniture de bacs, conteneurs, acquisition terrains)	1 291 633 €
	023 immobilisations en cours (construction déchetterie, local à Vongy, installation de conteneurs)	1 702 528 €
	016 emprunts et dettes assimilés	77 447 €
Total		3 071 609 €

	Chapitres	Montants €TTC
Recettes d'investissement	23 immobilisation en cours	26 910 €
Total		26 910 €

IV/ Projets menés en 2020

Poursuite de l'harmonisation des contrats de prestation de service.

Renouvellement des marchés de prestation :

- Collecte et traitement des emballages ménagers recyclables en apport volontaire. Prestation réalisée sur les 24 communes hors ville de Thonon. Fin de la prestation au 31/12/2023.

Poursuite du déploiement de l'apport volontaire des ordures ménagères

En mars 2020, le nouveau système a été élargi à toute la commune de Douvaine, déjà partiellement concernée. Au total, une vingtaine d'espaces-tri est accessible. Pour faciliter ce changement d'habitude et répondre à toutes les questions sur la bonne gestion des déchets, une campagne d'information en porte-à-porte a été conduite. En 2020, ce sont 106 conteneurs qui ont été posés sur les communes de Bons, Ballaison, Douvaine, Loisin, Veigy et Thonon-les-Bains pour un coût d'environ 880 000 € TTC.

Poursuite de la construction d'une nouvelle déchetterie à Bons-en-Chablais

Sur 7 000 m², la construction de la nouvelle déchetterie dans la zone des Bracots, à Bons-en-Chablais a été lancée en janvier 2020, dans l'objectif d'ouvrir ses portes au 1^{er} trimestre 2021. Avec ses 14 bennes, ses nouvelles filières de collecte (meubles, déchets électroniques) compatibles avec la prochaine ressourcerie et ses locaux de stockage adaptés (huile, pneus, lampes, néons, etc.), ce nouvel équipement accueillera les usagers dans de meilleures conditions pour tous leurs dépôts. Le coût total de la réalisation se porte à 1,8 M€ TTC, hors frais d'étude.

Réorganisation des tournées de collecte à Thonon-les-Bains

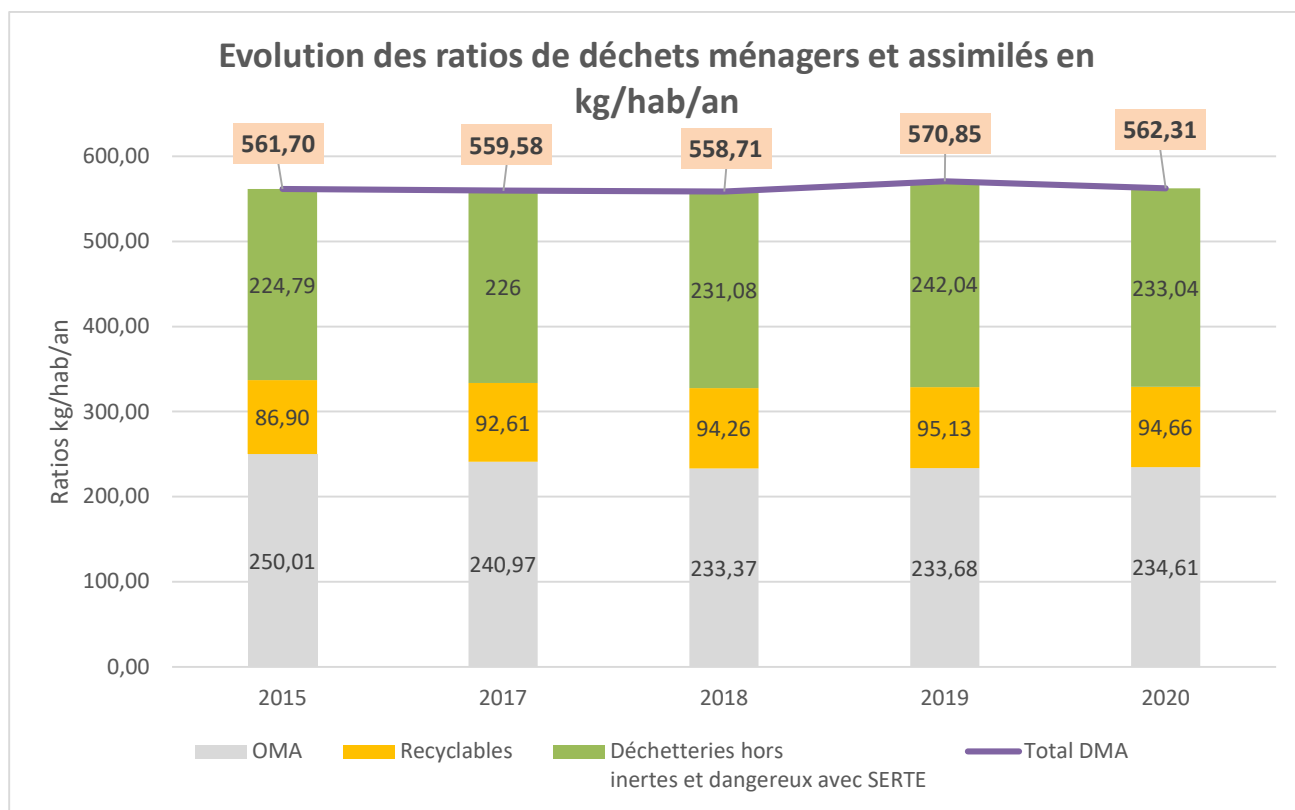
Une étude d'optimisation des collectes avait été lancée en avril 2019 afin de refondre les tournées en profondeur et d'étudier la mise en place de camions de plus grosse capacité (26 tonnes). L'objectif est d'optimiser les temps de parcours et de mieux tenir compte du développement récent de certains quartiers. Cette étude a livré ses conclusions fin 2020 : treize circuits ont été proposés pour les ordures ménagères et sept pour la collecte sélective. Les nouveaux itinéraires seront instaurés en 2021.

Une forte mobilisation autour du projet de ressourcerie

Au sein de l'association porteuse du projet (créée en 2019), Thonon Agglomération a pris en charge la location d'un bâtiment de 1500 m² au sein de l'Espace Léman. Elle a aussi financé en partie l'étude de faisabilité du projet et participé à l'organisation de l'événement-test qui a confirmé toute la pertinence de cette future recyclerie : durant six matinées de septembre, les acteurs du projet sont allés à la rencontre des usagers de la déchetterie de Douvaine pour récupérer des objets avant qu'ils ne soient jetés. Ceux-ci ont ensuite été revendus à prix modiques lors d'une vente éphémère proposée à Anthy-sur-Léman. La mise en œuvre opérationnelle de ce projet, dont la définition a été lancée en 2020, devrait se concrétiser en 2022.

V/ Synthèse.

En 2020, les collectes de déchets ont donné lieu aux résultats suivants (avec la déchetterie du SERTE) :



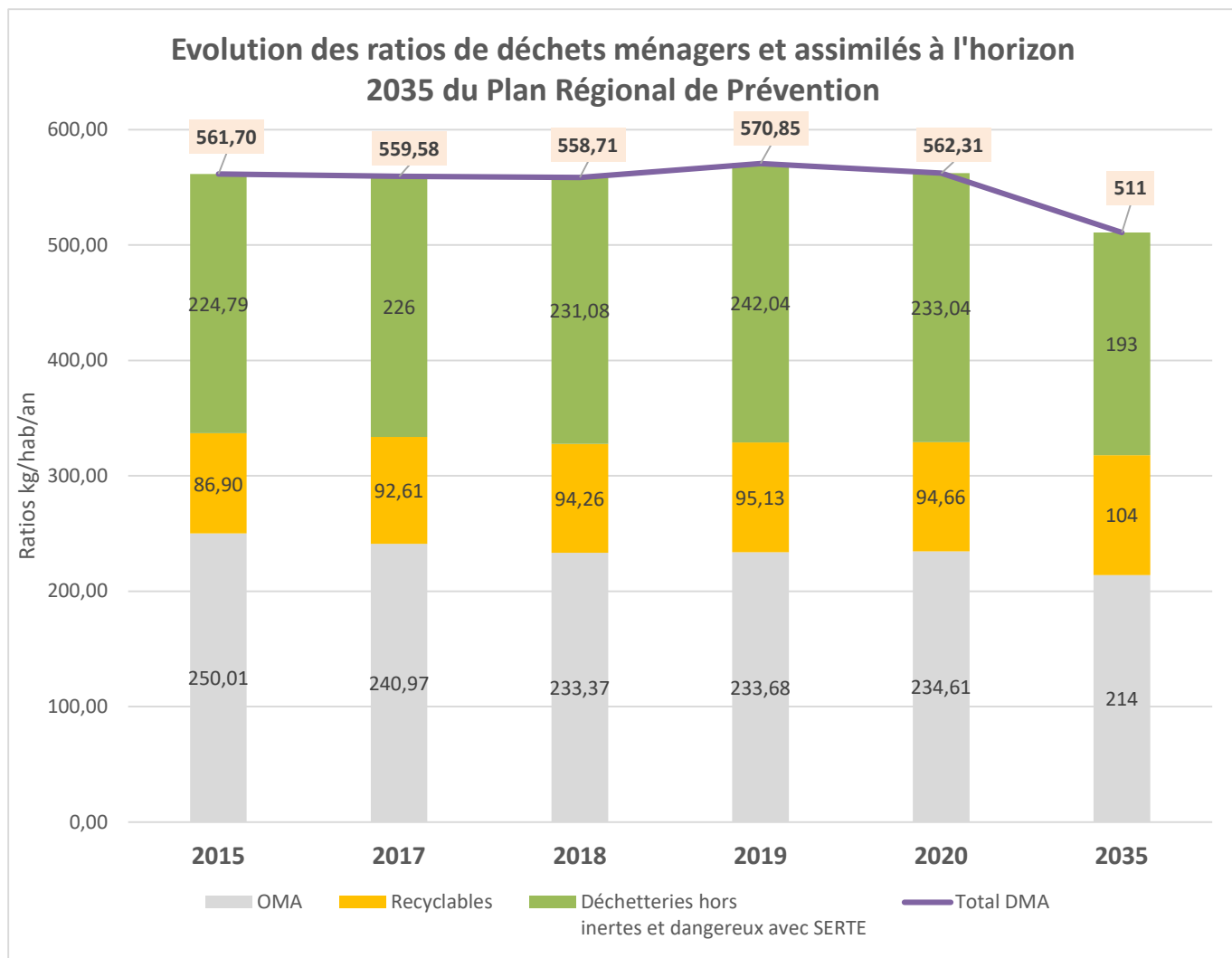
OMA : Ordures Ménagères et Assimilés

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

Ces chiffres sont supérieurs aux résultats régionaux de 2018 (derniers chiffres connus) :

Collectes 2018, données régionales	Ratios
Collecte des ordures ménagères résiduelles	233 kg/hab/an
Collecte sélective	85 kg/hab/an
Collectes des déchetteries	230 kg/hab/an (avec inertes et dangereux)
TOTAL	548 kg/hab/an

Ces résultats montrent une production de DMA qui stagne : 561 kg/hab/an en 2015 et 562 kg/hab/an en 2020 (hors inertes et déchets dangereux). Afin de tenir les objectifs à la baisse du plan régional de prévention et de gestion des déchets, qui fixe une baisse de 50kg/hab des DMA entre 2015 et 2031 (483 à 433 kg/hab/an au niveau régional, hors inertes et dangereux), il serait nécessaire pour l'agglomération d'atteindre un ratio de 511 kg/hab/an en 2031, soit une baisse de 50 kg/hab/an par rapport aux chiffres de 2015. Ces résultats sont représentés dans le graphique ci-dessous.



L'atteinte de ces objectifs est possible par la mise en œuvre d'une politique de prévention et de communication marquée.